

# BTS PROFESSIONS IMMOBILIÈRES

Ce BTS a été créé à la demande des professionnels de l'immobilier. Il forme des techniciens chargés de gérer et de négocier des biens immobiliers. Les professions immobilières ont également pour activité des opérations de promotion immobilière. Au sein de ces professions, le titulaire du BTS pourra exercer des responsabilités très variées dans les domaines de la gestion de patrimoine, de la négociation, du conseil aux particuliers ou aux entreprises.

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Niveau BAC minimum (Niveau IV)
- Appréciation du dossier scolaire
- Tests et entretien de motivation



## PROFIL

- Motivation, ouverture d'esprit
- Autonomie et prise d'initiative
- Ponctualité et assiduité
- Aisance relationnelle
- Rigueur dans le travail



## PROGRAMME DE FORMATION

- **Culture générale et expression**
- **Langue vivante étrangère**
- **Environnement économique**  
Economie générale  
Management des entreprises
- **Droit professionnel**  
Les droits et les biens  
Droit de l'urbanisme  
Droit pénal  
Droit social, droit administratif
- **Gestion administrative des affaires immobilières**  
Collecte, organisation et traitement de l'information  
Communication administrative écrite  
Organisation et conduite des activités administratives  
Outils bureautiques et informatiques
- **Gestion comptable, financière et fiscale des affaires immobilières**  
Outils de gestion  
Fiscalité et relations avec l'administration fiscale  
Comptabilité du cabinet  
Opérations relatives à la gestion locative et à l'administration de biens  
Opérations relatives à la gestion de co-propriété  
Opérations relatives aux transactions
- **Techniques commerciales appliquées aux affaires immobilières**  
Connaissances des besoins et du marché de l'immobilier  
L'action sur le marché
- **Techniques du bâtiment**  
Généralités concernant l'acte de construire  
La réglementation et la sécurité  
La technologie du bâtiment



## RÈGLEMENT D'EXAMEN

EPREUVES OBLIGATOIRES	COEFF	DUREE	FORME
Culture Générale et Expression	3	4h	Ecrite
Langue vivante étrangère I	1	2h	Ecrite
Langue vivante étrangère I	1	20 min	Orale
Economie générale et économie d'entreprise	3	3h	Ecrite
Droit général et droit de l'immobilier	4	4h	Ecrite
Transaction immobilières	2,5	2h30	Ecrite
Gestion immobilières	2,5	2h30	Ecrite
Conduite et présentation d'activités professionnelles	3	30 min	Orale
EPREUVE FACULTATIVE	COEFF	DUREE	FORME
Langue vivante étrangère II	1	20 min	Orale



## ORGANISATION DE LA FORMATION

- Rythme d'alternance adapté aux exigences de l'entreprise
- 1200 heures de formation sur deux ans pour les candidats niveau IV (niveau Bac)
- 600 heures de formation sur un an pour les candidats niveau III (niveau Bac+2)

## EVOLUTIONS...

- Négociateur immobilier
- Gestionnaire de biens locatifs
- Syndic de copropriété...